

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

### **Introduction**

Le débat d'orientation budgétaire représente la première étape de la procédure budgétaire annuelle des collectivités territoriales. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget par le Conseil Municipal.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a modifié les dispositions relatives à ce débat d'orientation budgétaire en introduisant, depuis l'année 2016, la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce document doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et pour les communes de plus de 10 000 habitants, l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le ROB sert de débat et doit être présenté à l'assemblée délibérante acté par une délibération spécifique.

### **I. Le contexte de l'élaboration du budget 2021**

#### **La Loi de Finances 2021**

Le projet de loi de finances pour 2021 s'inscrit dans un contexte exceptionnel. La crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement de nos institutions, et nécessité des mesures d'urgences très fortes de la part du Gouvernement. Désormais, ainsi que l'a annoncé le Premier ministre le 3 septembre, les territoires vont être au cœur d'un plan de relance d'une ampleur considérable, avec près du tiers des cent milliards d'euros annoncés directement consacrés aux enjeux d'aménagement, porteur d'une ambition renouvelée en termes de transitions écologique, économique, sociale et numérique.

En 2021, l'État augmente son concours aux collectivités locales pour soutenir l'investissement :

Les concours financiers aux collectivités territoriales s'élèveront à 50,3 Md€ (en crédits de paiement) en 2021 contre 49,1 Md€ en loi de finances pour 2020, après retraitement des mesures correspondant à la création de nouvelles compensations fiscales. Cette progression de 1,2 Md€ en un an traduit le soutien apporté par l'État aux collectivités tant sur leurs recettes de fonctionnement (des crédits sont provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » institué dans la Loi de Finances Rectificative – LFR III) que sur leurs investissements (progression de 0,55 Md€ du FCTVA et de 0,15 Md€ des crédits de paiement sur les dotations d'investissement). La baisse des impôts de production sera intégralement compensée pour les collectivités locales.

Les impôts de production, c'est-à-dire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats, baisseront de 10

Md€ en 2021. Cette mesure correspond à la suppression affectée aux régions, ainsi qu'à la réduction de moitié des im sur les locaux industriels.

## Principales dispositions de la Loi de Finances sur les budgets 2021 :

### Pour les dotations

L'effort de solidarité se poursuit avec une enveloppe totale de la DGF qui reste stable pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive : 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements soit 26,8 Md€ au total. Cette stabilisation n'empêchera toutefois pas les variations individuelles résultant des règles habituelles de calcul, aussi bien pour la dotation forfaitaire (DF) que pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Ainsi pour la ville de Seclin, la dotation forfaitaire (DF) qui s'élevait à 1 443 908 € en 2013 a diminué progressivement pour être supprimée en 2020, suivant le tableau ci-dessous :

Dotation forfaitaire	Montant
2013	1 443 908 €
2014	1 299 096 €
2015	915 565 €
2016	525 684 €
2017	233 229 €
2018	162 830 €
2019	60 478 €
2020	- €

Quant à la Dotation de Solidarité urbaine (DSU), elle est estimée à un montant de 364 745 € en 2021 (base 2020).

### Pour la fiscalité

À compter du 1er janvier, la taxe d'habitation (TH) va être totalement supprimée pour les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers étaient totalement dégrévés de taxe d'habitation. Les 20 % de foyers restants seront progressivement exonérés jusqu'à la suppression totale de la TH en 2023.

A partir de 2021, les communes ne percevront plus la TH sur les résidences principales, laquelle sera perçue par l'Etat en 2021 et 2022. La perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour permettre la compensation à l'euro près, un dispositif d'équilibrage (coefficient correcteur) sera mis en place.

### Fonds de compensation de la TVA

À l'initiative du Gouvernement, la loi de finances pour 2021 prévoit l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Cette automatisation consiste

à remplacer l'examen manuel des dossiers de demande envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, qui seront à terme très largement déchargées de la transmission de dossiers papier spécifiques

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) permet de récupérer une partie de la TVA sur les investissements réalisés en N-1, ainsi que sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, et de réseaux.

Pour 2021, le taux de calcul est inchangé (16,404 %).

### Dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

Trois enveloppes seront concomitantes :

- une enveloppe dite « classique », qui répond à six thématiques inscrites à l'article L2334-42 du CGCT (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).
- une enveloppe dite « France relance », entrant dans le cadre du plan de relance, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et leurs groupements, qui priorise trois thématiques : transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine ;
- une enveloppe dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments du bloc communal.

Les crédits de la DSIL sont gelés en 2021 à leur niveau de 2019 (570 M€). En complément une enveloppe exceptionnelle de 950 M€ est ouverte sur l'exercice 2020 et 2021.

## **II. Les résultats 2020**

Les résultats de l'exécution budgétaire 2020 sont provisoires. Ils ne seront définitifs qu'à l'issue du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion de la Trésorerie de SECLIN. Ils s'établissent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020**

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le



ID : 059-215905605-20210311-CM110321\_DEL\_4-DE

**Excédent antérieur reporté**

(1)

**7 553 000 €****Recettes 2020****19 231 700 €**

Produits des Services, du domaine 793 500 €
Impôts et taxes 16 063 700 €
Dotations et participations 1 840 500 €
Atténuations de charges 124 000 €
Autres produits de gestion courante 103 900 €
Produits exceptionnels 302 600 €
Mouvements d'ordre 3 500 €

**Dépenses 2020****18 462 700 €**

Charges générales 4 071 700 €
Dépenses de personnel 12 483 700 €
Autres charges de gestion 1 187 700 €
Charges financières 35 800 €
Charges exceptionnelles 107 700 €
Mouvements d'ordre (Dotation aux amort., cessions) 576 100 €

**Excédent 2020 : 769 000 € (2)****Résultat à affecter (1) + (2) : 8 322 000 €**

Par rapport à l'année 2019, les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de - 1 495 000 € (-7,2 %) en raison principalement d'une baisse d'un montant de 904 000 € des produits de services et d'un montant de 786 000 € des autres produits en raison principalement des cessions immobilière 2019 pour un montant de - 910 000 € et des cessions mobilières 2020 au réseau de lecture d'un montant de + 149 000 €. Quant aux dépenses réelles, elles sont en diminution de 660 000 € (-3,6 %) en raison principalement d'une diminution de 444 000 € des dépenses à caractère général et d'une diminution d'un montant de 207 000 € des dépenses de personnel. L'année 2020 a été perturbée par la pandémie de la Covid19.

**Solde d'exécution négatif  
2019 (1)  
790 200 €**

<b>Recettes 2020 1 240 100 €</b>	<b>Dépenses 2020 3 480 300 €</b>
FCTVA 438 400 €	Emprunts 1 675 700 €
Subventions d'investissement 179 900 €	Dépenses d'équipement 1 775 500 €
Autres recettes diverses 0 €	Subventions d'équipement 0 €
Excédents de Fonctionnement capitalisés 20 200 €	
Mouvements d'ordre (Amortissements, cessions, inventaire) 601 600 €	Mouvements d'ordre 29 100 €

**Besoin de financement 2020 (2) :  
2 240 200 €**

**Solde d'exécution négatif 2020 (1) + (2)  
3 030 400 €**

Le montant des dépenses d'investissement 2020 est supérieur à celui de l'année 2019 pour un montant de 285.000 €, en raison essentiellement d'une augmentation d'un montant de 1 307 000 € due aux remboursements d'annuités d'emprunt et d'une diminution d'un montant de 971 000 € des dépenses d'équipement.

Les recettes sont également en diminution par rapport à l'année 2020 (- 2 462 000 €). En raison principalement des cessions immobilière 2019 pour un montant de - 910 000 €, des cessions mobilières 2020 au réseau de lecture d'un montant de + 149 000 €, d'une diminution d'un montant de 862 000 € des subventions d'investissement reçues.

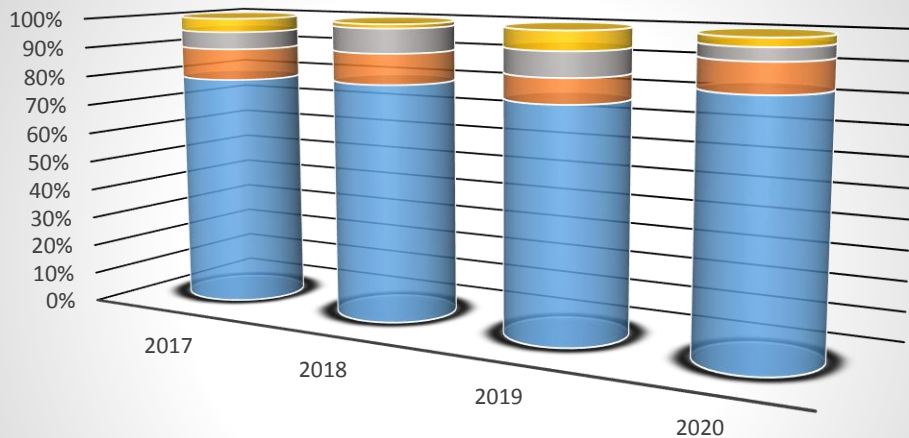
### III. Evolution de la situation financière

#### 1. La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sur la période 2017-2020 et leur répartition :

2017	2018	2019	2020
20 059 000 €	19 827 000 €	20 723 000 €	19 228 000 €

## Recettes réelles de fonctionnement 2017 - 2020



	2017	2018	2019	2020
Autres produits	932 000	279 000	1 316 000	530 000
Produits des services	1 187 000	1 628 000	1 698 000	794 000
Dotations et participations	2 138 000	2 035 000	1 708 000	1 840 000
Impôts et taxes	15 802 000	15 885 000	16 001 000	16 064 000

Pour comparer les différentes années, il faut neutraliser les recettes exceptionnelles comptabilisées au chapitre 77 (cessions de biens, indemnités de sinistre...), et les soustraire du tableau ci-dessus.

Nous obtenons ainsi :

2017	2018	2019	2020
19 396 000 €	19 791 000 €	19 680 000 €	18 925 000 €

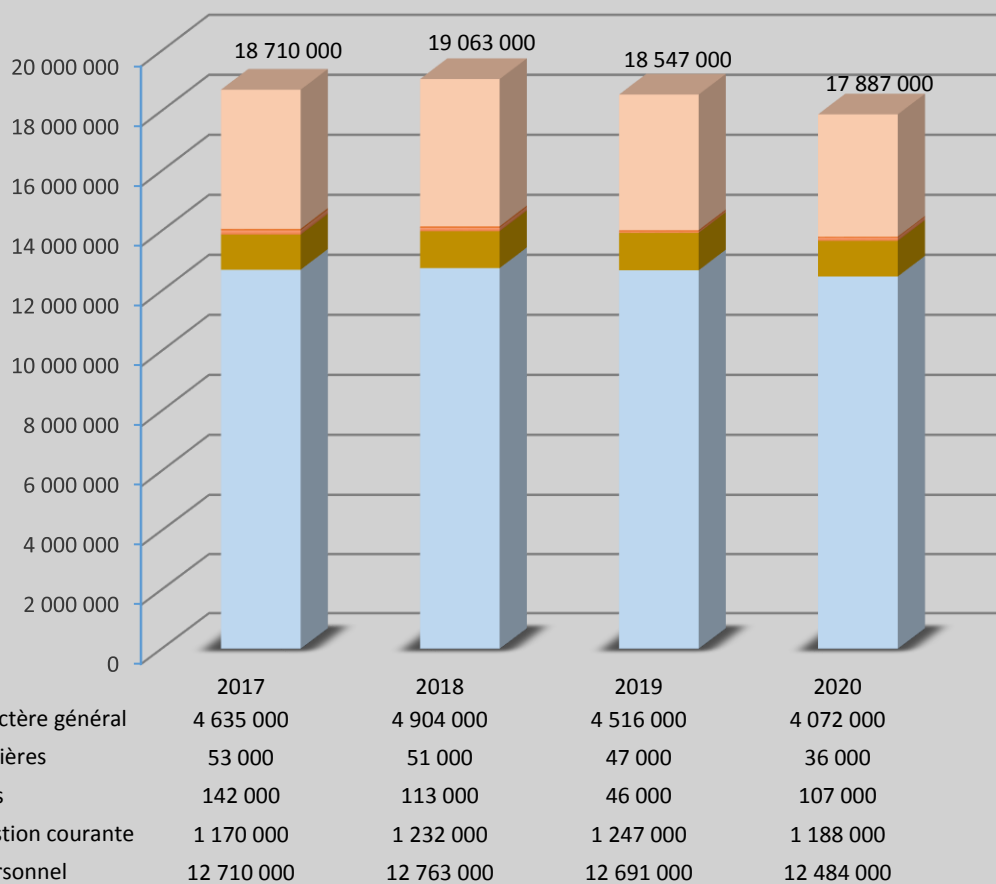
La différence de 700K€ par rapport à la moyenne des années précédentes est surtout due aux manques de recettes des produits des services.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de l'ordre de 4 % :

2017	2018	2019	2020
18 710 000 €	19 063 000 €	18 547 000 €	17 887 000 €

Cette diminution est liée à la situation sanitaire qui nous a limité dans nos offres de service aux usagers, avec un impact de 500K€ sur les charges à caractère général et de 200K€ sur les frais de personnel.

## Dépenses réelles de fonction 2017 - 2020



### Les effectifs et dépenses de personnel

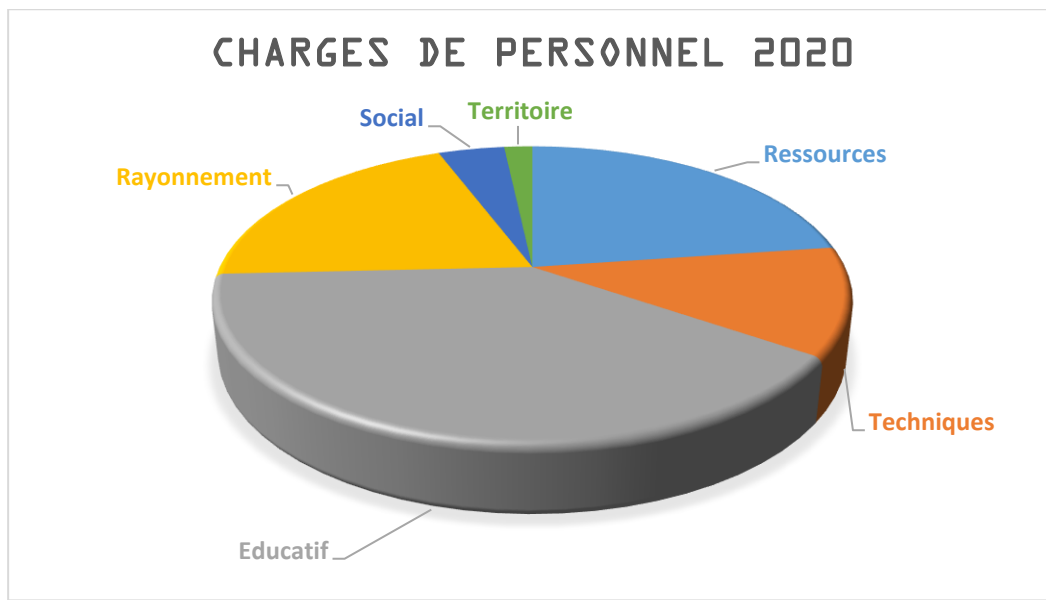
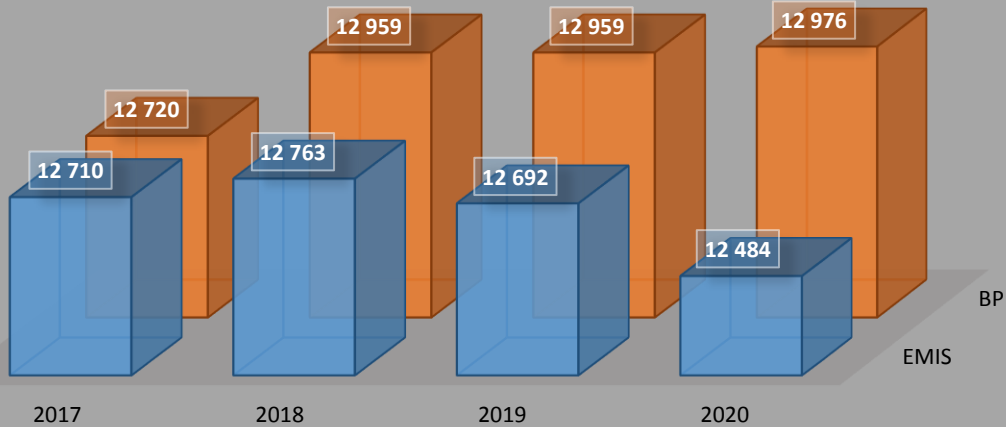
#### Années 2017 à 2020

Catégories	Données 2017		Données 2018		Données 2019		Données 2020	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Agents T et S et emplois accessoires	246	233,5	236	225,57	235	223,27	229	215
Non titulaires permanents	39	34,97	47	41,33	44	38,7	52	48
Assistantes maternelles	24	24	20	20	22	22	20	20
Contrat d'accompagnement à l'emploi	10	9	7	6	4	3,6	0	0
Agents NT Non permanents	85	40,53	90	48,3	97	51,99	82	44
> dont agents techniques	29	18,93	26	18,97	27	21,34	25	20,61
> dont agents d'animation	48	19,27	56	26,91	64	29,86	55	22,87
> dont agents administratifs	2	1,84	2	1,96	1	0,21		
> dont intervenants	6	0,49	6	0,46	5	0,58	2	0,18
Total	404	342	400	341	402	340	383	326

DETAIL MASSE SALARIALE								
REMUNERATIONS BRUTES		8 744 211		8 837 025				
Traitement de base indiciaire des T et S	5 064 949		5 014 883		4 996 970		4 975 446	
Indemnité de résidence - Supplément familiale - NBI	200 490		197 653		192 392		193 318	
Indemnités des titulaires	833 925		870 684		849 206		931 432	
> dont prime annuelle	316 928		312 704		309 050		311 486	
> dont heures supplémentaires	46 861		40 603		35 007		27 242	
> dont astreintes	22 501		41 210		35 097		23 519	
> dont prime installation	8 140		22 386		-		19 130	
> dont régime indemnitaire	439 495		453 781		470 051		550 055	
Rémunération des non titulaires	2 401 958		2 590 048		2 648 603		2 501 525	
> dont prime annuelle	114 298		118 076		120 979		121 952	
> dont AL petites et grandes vacances	196 652		255 578		259 074		251 616	
> dont assistantes maternelles	499 064		489 397		508 388		424 139	
> dont NAP hors CAE	113 962		87 504				0	
> dont TDM hors CAE	132 240		157 990		168 374		142 102	
Rémunérations emplois insertion	224 875		137 244		92 039		29 238	
Rémunérations apprentis	-							
Rémunération personnel extérieur (accessoires - percepteur)	18 014		26 514		25 206		33 229	
COTISATIONS SOCIALES		3 745 007		3 706 163		3 680 050		3 592 699
> dont Urssaf - cnfpt	1 528 355		1 495 895		1 523 997		1 476 398	
> dont Retraites	1 742 143		1 773 265		1 735 914		1 723 997	
> dont assedic	159 453		122 991		105 880		97 038	
> dont transport	147 514		146 869		146 734		142 606	
> dont FNAL	36 877		36 717		36 670		35 652	
> dont CDG	130 665		130 425		130 855		117 008	
Autres comptes du 012								
Contribution mutuelle et assurances statutaires		125 137		127 470		117 025		121 478
Contribution plurelya		74 922		81 940		79 770		86 417
Visites médicales CDG et autres expertises		21 071		5 784		8 277		5 100
Indemnité de licenciement		-		4 240		2 016		13 805
Capital Décès		-						
<b>TOTAL 012</b>		<b>12 710 348</b>		<b>12 762 621</b>		<b>12 691 553</b>		<b>12 483 687</b>

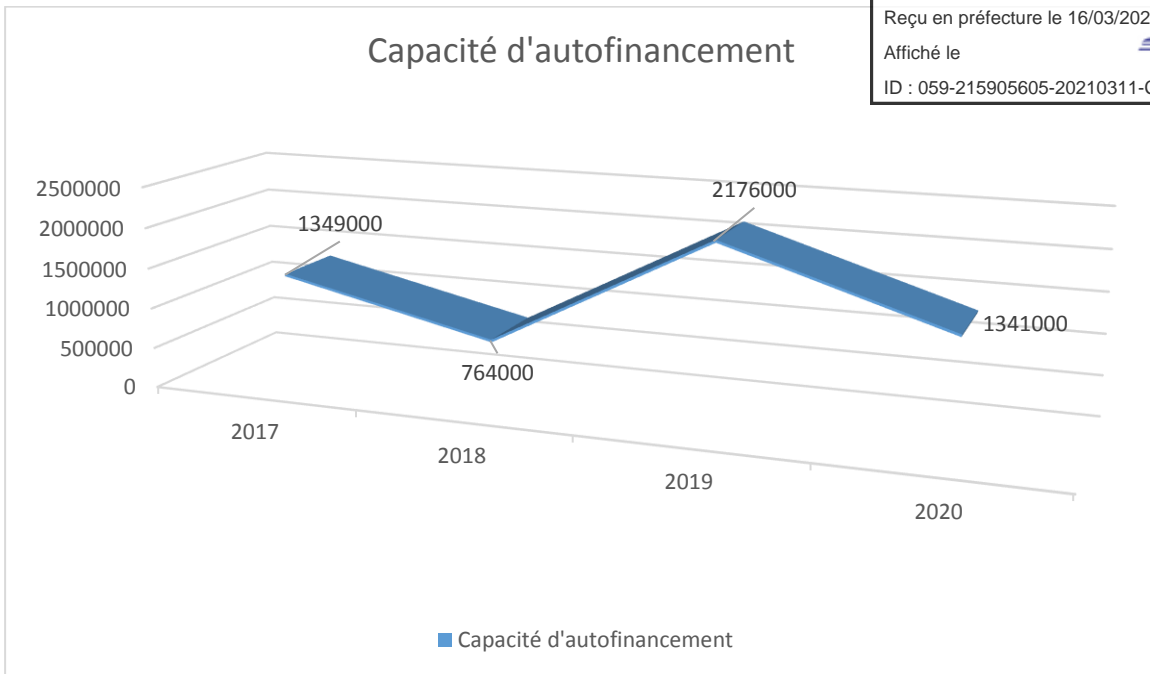


# CHARGES DE PERSONNEL CHAPITRE 012 2017 À 2020 (EN K€)



## 2) La capacité d'autofinancement

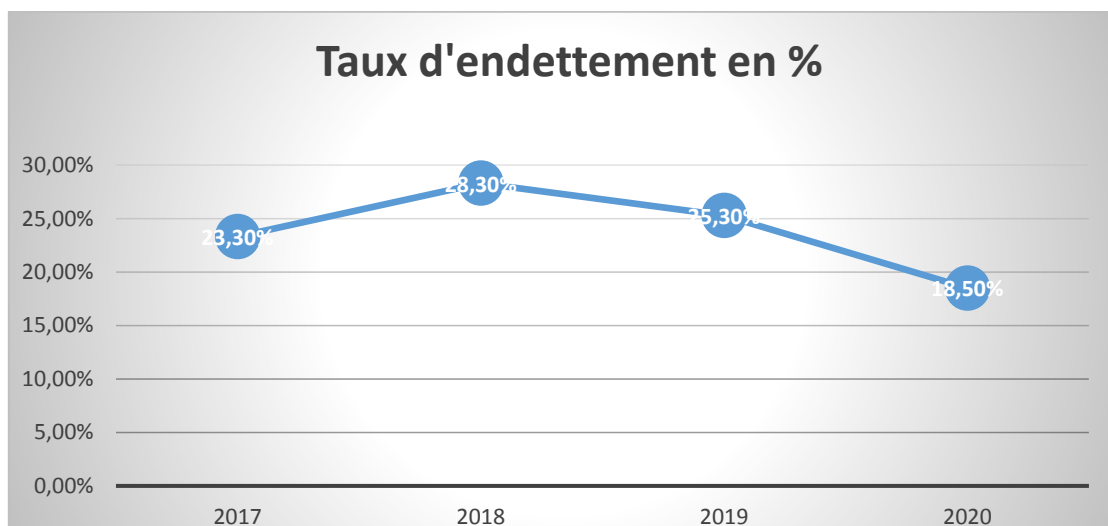
La capacité d'autofinancement correspond aux excédents de fonctionnement qui permettent le financement de l'investissement (notamment les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette).



La capacité d'autofinancement s'est nettement réduite en 2020, sous l'effet de la diminution des produits des services. La collectivité n'a pas cédé de biens immobiliers en 2020 (cession immobilière d'un montant de 910 000 € en 2019) mais elle a cédé des cessions mobilières 2020 au réseau de lecture d'un montant de 149 000 €.

### 3) La dette

	2017	2018	2019	2020
<b>Encours au 31/12</b>	4 666 291 €	5 603 465 €	5 234 678 €	3 559 000 €
<b>Taux d'endettement</b>	23,3%	28,3%	25,3%	18,5%
<b>Ratio/habitant</b>	368 €	440 €	417 €	285 €



Le taux d'endettement = Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement.

Il détermine le poids de la dette restant due au 31 décembre de l'exercice. Il permet de mesurer le niveau de la dette par rapport au montant des recettes de fonctionnement.

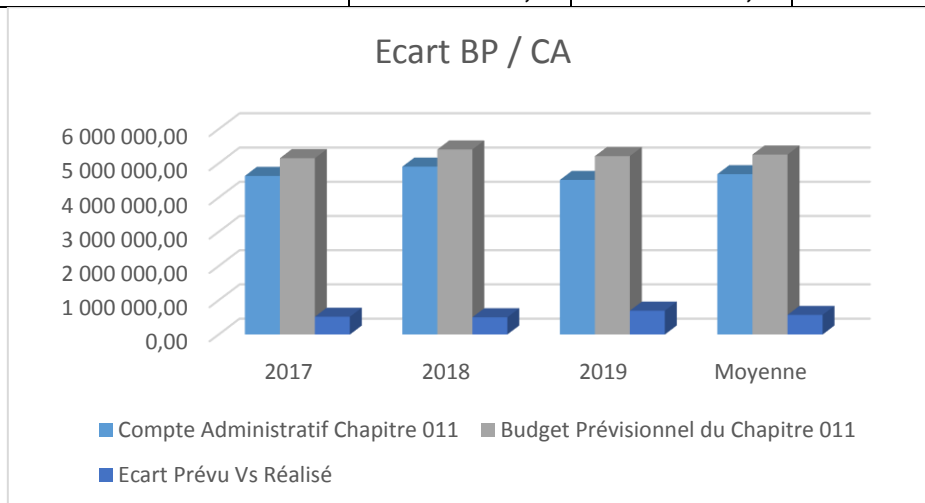
**Section de Fonctionnement**

**Les dépenses**

**Chapitre 011 – Charges à Caractère général**

Il a été démontré que, depuis des années, les prévisions de dépenses ne sont consommées qu'à hauteur de 87% en moyenne. Alors que l'engagement avoisine les 5,2M€, les réalisés flirtent avec les 4,7M€. Cette habitude nous prive d'envisager l'utilisation de plusieurs centaines de milliers d'euros à d'autres fins.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Moyenne</b>
Compte Administratif Chapitre 011	<b>4 632 965,26</b>	<b>4 904 829,51</b>	<b>4 515 889,53</b>	<b>4 684 561,43</b>
Budget Prévisionnel du Chapitre 011	<b>5 152 065,00</b>	<b>5 407 362,00</b>	<b>5 211 834,00</b>	<b>5 257 087,00</b>
Ecart Prévu Vs Réalisé	<b>519 099,74</b>	<b>502 532,49</b>	<b>695 944,47</b>	<b>572 525,57</b>



Il a donc été demandé aux services d'établir leur besoin en fonction des réalisés des trois dernières années (2017, 2018 & 2019 \_ 2020 étant une année perturbée, ne pouvant servir de référence)

Pour rester équitable, il y a lieu d'apporter quelques ajustements

<b>Classe de Neiges</b>	<b>120 000,00</b>
<b>Résidence Croizat</b>	<b>20 000,00</b>
<b>Centre de vacances d'Hiver</b>	<b>15 000,00</b>
<b>Dépenses à Déduire</b>	<b>155 000,00</b>
<b>COVID</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Ristolas</b>	<b>70 000,00</b>
<b>Effort sur la formation</b>	<b>25 000,00</b>
<b>Réflexion sur système information</b>	<b>130 000,00</b>
<b>Usage complémentaire INTERVAL</b>	<b>50 000,00</b>
<b>Location Copieurs</b>	<b>25 000,00</b>
<b>Cimetières</b>	<b>30 000,00</b>
<b>Total à ajouter à la moyenne</b>	<b>430 000,00</b>
<b>Atterrissage attendu</b>	<b>4 960 000,00</b>

Telle sera donc la cible, qui pourrait encore être corrigée d'ici le vote du budget, par une vision plus avancée de la situation sanitaire liée à la COVID.

## Chapitre 012 – Dépenses de Personnel

Nous avons mis en place, à partir de cette année le RIFSEEP. Nous avons mis en place un nouveau protocole d'indemnisation va majorer nos dépenses. Pour le CIA, de l'ordre de 60K€ et 40K€ pour l'IFSE.

D'autre part, nous évoluons vers une nouvelle organisation des services.

La première démarche a été de regrouper les compétences dans les pôles :

Pôle Services Social et Public : Toutes nos actions à caractère social (CCAS, Politique de la Ville ...)

Pôle Parcours éducatif : Tout ce qui est en lien avec l'éducation des enfants (Sce des Affaires Scolaires, Entretien des Ecoles, Restauration Scolaire).

Une volonté aussi de recentraliser fonctions ressources dans le pôle ressources et permettre ainsi une optimisation.

Une ambition de proposer des facilités aux usagers conformes à leur attente en toilettant l'existant et en réactualisant nos propositions

- Maison France Services.
- Manager de Centre-ville

Enfin, pour affermir les rôles des services support, nous étoffons l'organisation avec un pôle de gestion qui aura en charge les co-financements des projets, le contrôle de gestion et qui pilotera aussi toutes les actions de l'agenda 21.

Cette structure, qui a été peaufinée avec la participation de la direction générale, s'exercera en majeure partie grâce à des mouvements internes, le recrutement du nouveau responsable de pôle gestion étant couvert par la suppression du directeur du cabinet du maire.

Par contre, des frais supplémentaires liés aux élections et aux recrutements pour combler les postes vacants en comptabilité et chez les assistantes maternelles sont à prendre en compte. Le renforcement de nos équipes de police municipale impactera aussi ces coûts.

Nous envisageons donc un montant qui ne dépasserait pas la somme votée en 2020.

## Le Chapitre 65 – Autres charges de Gestion Courante

Nous y trouvons les habituelles subventions

Aux associations, au C.C.A.S., l'Office de tourisme, le SIVU et les enfants de primaire de l'immaculée conception, pour un montant de 1,2M€.

Nous ajoutons cette année une participation, toujours pour l'immaculée Conception, mais pour les enfants fréquentant la maternelle, une provision de 60K€ et une subvention complémentaire au C.C.A.S. de 300K€ pour le Minimum Social Garanti, portant ce chapitre à 1,6M€.

## Le Chapitre 67 – Bourses, Prix et Charges Exceptionnelles

Aux dépenses habituelles de l'ordre de 45K€, viennent s'ajouter des coûts de démolition (54k€) des remboursements d'abonnements (COVID, 6K€) et les intérêts moratoires (50K€).

## Le Chapitre 68 – Provisions Créances douteuses.

Une provision pour des créances douteuses nous est imposée. Nous y intégrons toutes celles antérieures à 2019 et 60% de celles de 2019 pour un montant de 100K€.

## Récapitulatif des dépenses

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

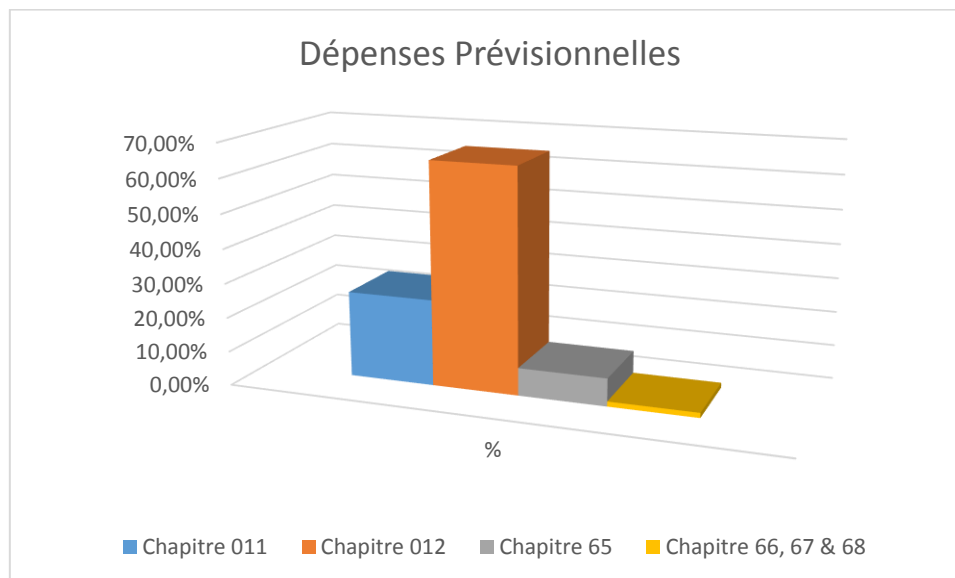
Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215905605-20210311-CM110321\_DEL\_4-DE

Dépenses	en K€	%
Chapitre 011	4 950	25,22%
Chapitre 012	12 800	65,21%
Chapitre 65	1 590	8,10%
Chapitre 66, 67 & 68	290	1,48%
<b>Total</b>	<b>19 630</b>	



**Il est rappelé que ces montants restent des prévisions dans le cadre du débat d'orientations et que les services travaillent encore sur une présentation finale lors du vote du budget.**

### Les Recettes

Les recettes des produits des services sont très difficiles à estimer. A ce jour, il paraît légitime d'envisager une baisse de 20% par rapport à la moyenne des réalisés des 3 années précédentes (toujours 2017, 2018 & 2019). Les services sont appelés à réactualiser leurs prévisions en fonction des contraintes sanitaires.

Nous n'intégrons pas dans nos réflexions des recettes espérées de l'Etat et de la CAF en lien avec la COVID.

Il n'est pas prévu de cession de Biens au cours de l'année 2021.

**Il n'y aura pas de légitimité d'augmenter les taux de fiscalité locale.**

**Section d'Investissement**

**Les dépenses**

**Le compte 21 – Dépenses investissement**

Les demandes d'acquisition en matériel et mobilier s'élèvent à 450K€. Elles dépassent celles prévues de 2020, en particulier en :

Sports : Acquisition de tapis de protection des surfaces de terrain en salle 15K€

Informatique : 20K€

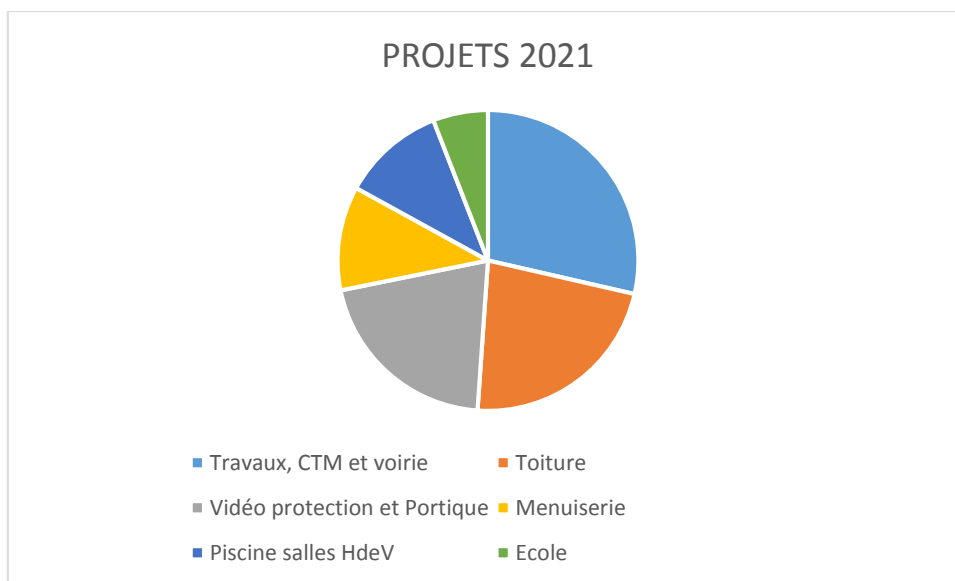
Services Techniques : Plantation, Espaces verts et mobilier urbain 30K€

Communication : acquisition système de conférence 30K€.

Un dernier arbitrage sera réalisé avant le vote du budget en fonction des contraintes sanitaires.

**Les Projets**

Ci-après l'ambition des demandes qui sera arbitrée dès que nous aurons une connaissance plus juste des montants ci-avant développés.



Grandes Familles	En K€
Travaux, CTM et voirie	580
Toiture	457
Vidéo protection et Portique	420
Menuiserie	227
Piscine salles Hôtel de Ville	225
Ecole	120

Ils représenteraient une dépense globale d'environ 2,1M€ dont 80% sont destinés à entretenir un patrimoine méritant.

Cette somme comprend environ 200K€ d'études

<b>Etudes</b>	<b>En K€</b>
<b>Schéma de Mobilité Durable</b>	<b>50</b>
<b>Schéma Directeur Immobilier</b>	<b>40</b>
<b>Rénovation du Patrimoine</b>	<b>52</b>
<b>Rénovation du Patrimoine Remarquable</b>	<b>37</b>
<b>Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite</b>	<b>10</b>
<b>Performances Energétiques de l'Eclairage</b>	<b>10</b>

## Les Recettes

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 265K€

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est estimée à 85k€

Nous aurons aussi un soutien de la MEL pour la rénovation du terrain synthétique de 120K€.

Enfin nous espérons une subvention de la MEL de 100K€ et du Fonds Interministériel de la prévention de la Délinquance (FIPD) de 60K€ pour nous faciliter l'installation des caméras.